

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 5.1      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

## **1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Désignation commerciale : Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Fluide hydraulique

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : **Continental Aftermarket GmbH  
Guerickestrasse 7  
60488 Frankfurt  
Allemagne  
+49-69-7603-1  
+49-69-76 10 61**

Personne de contact : Central Environment & Safety , Central Laboratory  
Adresse e-mail : ate.sicherheit@contiautomotive.com

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+ 49 61 32 84 46 3

---

## **2. Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)**

### **2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE**

Autres informations : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

### **2.3 Autres dangers**

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006*

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 5.1      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.1 Mélanges

Nature chimique : Formulation  
Additifs  
Mélange de solvants

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS	Classification (67/548/CEE)	Classification (1272/2008/CE)	Concentration [%]
	No.-CE Numéro d'en- registrement			
2,2'-oxydiéthanol	111-46-6	Xn; R22	Acute Tox. 4; H302	>= 12,5 - < 15
	203-872-2			
Alpha-Butyl- omégahydroxy- poly(oxyéthylène)	9004-77-7	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 12,5 - < 15
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 3
	203-961-6			
1,1'-iminodi-2-propanol	110-97-4	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 1,5
	203-820-9			

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Eloigner du lieu d'exposition, coucher.

En cas d'inhalation : Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui mon-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 5.1      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

trier l'emballage ou l'étiquette. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

---

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Autres informations : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Ventiler la zone. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales.

### 6.4 Référence à d'autres sections

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006*

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 5.1      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

voir chapitre: 7, 8, 11, 12 et 13

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
- Classe d'explosibilité de poussière : non applicable

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne jamais laisser entrer en contact avec de l'eau au cours de l'entreposage. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis, ainsi que des amines.
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VME: 67,5 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm blauw/vet, VLCT (VLE): 101,2 mg/m <sup>3</sup> , 15 ppm blauw/vet,	FR VLE	2007-12-01
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	VME: 50,1 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm *, R3, blauw/vet,	FR VLE	2007-12-01
Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

*conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006*

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 5.1      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	TWA: 67,5 mg/m3, 10 ppm STEL: 101,2 mg/m3, 15 ppm	2006/15/EC	2006-02-09
2-(2-méthoxyéthoxy)éthanol	111-77-3	TWA: 50,1 mg/m3, 10 ppm peau,	2006/15/EC	2006-02-09

Autres informations sur les valeurs limites: voir chapitre 16

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
appareil respiratoire avec filtre A  
Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141)

### Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
Épaisseur du gant : 0,7 mm  
Temps de pénétration : 480 min  
Directive : DIN EN 374

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.

Protection des yeux : En cas de risque de projection - porter des lunettes de protection.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Après le travail, nettoyer et soigner la peau avec le plus grand soin.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 5.1      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: donnée non disponible
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: donnée non disponible
Point d'éclair	: > 125 °C Méthode: ISO 2719
Température d'inflammation	: > 200 °C Méthode: DIN 51794
Limite d'explosivité, inférieure	: 1,5 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	: non déterminé
Dangers d'explosion	: donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: n'est pas auto-inflammable
Propriétés comburantes	: donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Indice de combustion	: donnée non disponible
Poids moléculaire	: donnée non disponible
pH	: 7,5 - 9 à 20 °C
Point/intervalle d'ébullition	: > 260 °C à 1.013 hPa
Pression de vapeur	: < 1 mbar à 20 °C
Densité	: 1,055 - 1,075 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C Méthode: DIN 51757
Masse volumique apparente	: non applicable
Hydrosolubilité	: complètement miscible à 20 °C
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Temps d'écoulement	: donnée non disponible
Sensibilité aux chocs	: donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: non déterminé
Tension superficielle	: donnée non disponible
Taux d'évaporation	: donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 5.1      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

Énergie minimale d'ignition : donnée non disponible  
Indice d'acide : donnée non disponible  
Indice de réfraction : donnée non disponible  
Miscibilité dans l'eau : donnée non disponible  
Test de séparation avec solvant : donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Aucun à notre connaissance.

---

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

donnée non disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stabilité: Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Décomposition thermique : 360 °C

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 5.1 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

## **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Irritation de la peau : donnée non disponible

## **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Irritation des yeux : donnée non disponible

## **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Sensibilisation : donnée non disponible

## **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Génotoxicité in vitro:

donnée non disponible

## **Cancérogénicité**

donnée non disponible

## **Toxicité pour la reproduction**

donnée non disponible

## **Tératogénicité**

donnée non disponible

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

donnée non disponible

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

donnée non disponible

## **Danger par aspiration**

Toxicité par aspiration

donnée non disponible

## **Effets neurologiques**

donnée non disponible

## **Évaluation toxicologique**

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 5.1 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

donnée non disponible

## Effets aigus

donnée non disponible

## **Autres informations**

- 2,2'-oxydiéthanol : L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose. Des lésions au foie et aux reins peuvent se produire. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
- Alpha-Butyl-oméga-hydroxypoly(oxyéthylène) : L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
- 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol : Des lésions au foie et aux reins peuvent se produire. L'inhalation de hautes concentrations de vapeur peut provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose.

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 (Leuciscus idus(ide)): 250 - 350 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: DIN 38412

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.

2,2'-oxydiéthanol : CE50 (Daphnia magna): > 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol : CE50 (Daphnia magna): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

#### Toxicité pour les algues

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol : CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

#### Toxicité pour les bactéries

2,2'-oxydiéthanol : CE0 (Pseudomonas putida): 8.000 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol : EC10 (Pseudomonas putida): 1.170 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011      Date de révision : 25.01.2011      Version : 5.1      FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 90 %

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Remarques:  
donnée non disponible

## 12.4 Mobilité dans le sol

Élimination physico-chimique : > 70 %  
Remarques:  
facilement éliminé

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

## 12.6 Autres effets néfastes

Halogènes organiques (AOX) : Remarques:  
pas inclus

Information écologique supplémentaire : Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Information concernant l'élimination et l'emballage : Élimination:  
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code des déchets (EWC) : Code de déchet (produit non utilisé):  
160113, liquides de frein

Code de déchet (produit utilisé):  
160113, liquides de frein

Élimination de l'emballage non : Code de déchet (emballage non nettoyé):

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'impression: 28.01.2011 Date de révision : 25.01.2011 Version : 5.1 FR / FR

Désignation commerciale: **Liquide de frein Original ATE SL (DOT4)**

nettoyé 150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Note: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Marchandise non dangereuse

### RID

Marchandise non dangereuse

### IATA

Marchandise non dangereuse

### IMDG

Marchandise non dangereuse

### Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

voir chapitre: 6, 7 et 8

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

donnée non disponible

## 16. Autres informations

### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22 Nocif en cas d'ingestion.  
R36 Irritant pour les yeux.

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Autres informations

\*  
blauw/vet Risque de pénétration percutanée  
peau Valeurs limites réglementaires indicatives  
Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau

